

Outil de remontée des fiches de signalement

ENFIN ÇA AVANCE !

La DGFIP a rappelé d'entrée que le système actuel a atteint ses limites en termes d'analyse rapide et contemporaine des données dans le cadre du TBVS¹ chaque année.

Présenté le 27 octobre 2023², le nouvel outil informatique de remontée des fiches de signalement dénommé SIGNALFiP, est construit sur un double dispositif :

- ✗ une fiche Risques Psycho-Sociaux (RPS) qui date de la fusion de nos deux ex-réseaux ;
- ✗ un signalement concernant la protection fonctionnelle des agents dans le cas d'incidents les plus graves avec mise en place du référent protection juridique.

S'il ne révolutionne pas la procédure de signalement, cet outil la modernise par une dématérialisation avec un chaînage automatique vers la hiérarchie et vers l'Assistant de Prévention (AP). La garantie de la réalité des mesures prises, après signalement, sera donnée à l'agent en l'associant au suivi du processus.

L'administration disposera de son côté d'un outil de pilotage, de tableau de bord et de suivi avec des remontées statistiques automatisées, affranchies des pesanteurs de remontées actuellement manuelles et chronophages.

A noter qu'au stade de développement actuel, SIGNAL-FiP ne traitera que les signalements externes (l'auteur de l'acte est externe à la DGFIP) qui représentent + 80 % des 1600 signalements et ce, dès début 2024 mais l'administration a précisé que son ambition est, à terme d'englober l'ensemble des signalements externes et internes (quand l'auteur de l'acte est un collègue) :



Intégrations des externes en janvier 2024 puis des signalements internes

1. Déploiement fin janvier 2024 du traitement de signalements externes avec un 1^{er} module des signalements pris en charge par l'AP / extension de ce 1^{er} module au traitement par le Référent Protection Juridique (RPJ).

2. Viendra ensuite un second module pour les signalements internes et violences sexistes et sexuelles (VSS).

Quelques caractéristiques de cet outil :

- développement en interne de cet outil en association avec des utilisateurs (agents, AP, chefs de service et en respectant la mixité des missions : Contrôle Fiscal, Huissiers, géomètres, accueil).
- il sera soumis au RCPD et à la CNIL,

1 Tableau de Bord de Veille Social

2- il fait suite au GT sécurité du 7 juillet dans le cadre du cycle de discussions consécutif au drame de Bullecourt.

■ la conservation des données sera de 2 ans après clôture du dossier,

■ le 2^{ème} module permettra de ne pas informer le supérieur hiérarchique s'il est l'auteur de l'acte signalé,

■ l'AP pourra ultérieurement déclarer à la place de l'agent, ■ la fiche de signalement sera accessible depuis le portail RH de l'agent,

■ l'administration a pris note d'une demande d'un « droit au remords » permettant de saisir une fiche tardivement

■ idem concernant la possibilité de dépôt d'une fiche par un témoin.

■ pas d'anonymisation possible à ce stade mais ce sujet va être revu.

Des consignes vont être rappelées pour que les coordonnées de l'AP et du RPJ soient visibles en page d'accueil des sites Ulysse, suite à l'alerte de **FO DGFIP**.

En test, fin 2023, dans le Nord

Un test sera effectué par la DRFiP 59 et la DIRCOFI Nord³ fin novembre.

Les OS ont pu avoir en séance, un aperçu de l'applicatif SIGNALFiP qui pour information a été soumis préalablement à un ergonome de la Délégation à la Transformation Numérique (DTNum) : la 1^{ère} impression de **FO DGFIP** a été positive en matière d'ergonomie.

NB : la DGFIP aurait dû faire de même pour nombre d'applications métier !

FO DGFIP rappelle qu'il n'est plus acceptable que des fiches de signalement ne fassent pas l'objet d'une transmission systématique comme cela arrive encore trop souvent actuellement et qu'une sensibilisation à cet outil tant attendu doit être impulsée à tous les niveaux de la DGFIP.



FO DGFIP prend acte de ce nouvel outil SIGNALFiP, concrétisation enfin tangible de l'un des engagements du plan d'actions Sécurité.

Il salue aussi l'extension future du module aux signalements internes.

FO DGFIP veillera à ce que tous les engagements de ce plan soient tenus.

La volonté politique ne peut pas fléchir, d'autant plus que le contexte actuel de services des finances visés lors d'émeutes récentes couplé à la menace terroriste ayant nécessité le renforcement de VIGIPirate ne font qu'exacerber le malaise ambiant où nos collègues se retrouvent en première ligne.

3 Le choix d'une DIRCOFI fait suite au constat d'une sous représentation des signalements dans la sphère Contrôle Fiscal.